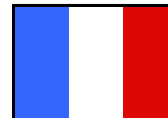


PROTOCOLE DE SÉCURITÉ
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Page 1/2
Exemplaire 1
Chauffeur



Voir le plan de masse joint

F

Entreprise d'accueil (E.A.)
SCIERIE RENAUD
Route de Malpas
25160 LABERGEMENT-STE-MARIE
03 81 69 32 07 / 03 81 69 70 50
Monsieur Etienne RENAUD

Raison sociale
Adresse
Tél. / Fax
Responsable

Entreprise de Transport (E.T.)

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : 07h00 - 11h30 et 13h30 - 17h00

PROCÉDURE D'ALERTE

Tél. premiers secours :	15	Tél. pompiers :	18	Tél. problèmes techniques :	03 81 69 32 07
<i>(N'oubliez pas le code propre à l'établissement)</i>					
Précisez les postes téléphoniques opérationnels et les circuits d'évacuation (voir plan) :					
Téléphone disponible pour les chauffeurs (préciser le numéro d'appel) :				03 81 69 32 07	

Indications portées sur le plan de masse :

<input checked="" type="checkbox"/> A - Lieux de chargement et de déchargement	<input type="checkbox"/> G - Sanitaires (WC, lavabos, douches)
<input type="checkbox"/> B - Parkings d'attente	<input type="checkbox"/> H - Local de repos à disposition des chauffeurs
<input type="checkbox"/> C - Aires de bâchage ou de débâchage	<input type="checkbox"/> I - Conteneurs à ordures
<input type="checkbox"/> D - Plan de circulation et limitations de vitesse	<input type="checkbox"/> J - Téléphones
<input type="checkbox"/> E - Bascules	<input checked="" type="checkbox"/> K - Zones interdites aux chauffeurs
<input checked="" type="checkbox"/> F - Bureaux administratifs pour les documents	<input type="checkbox"/> L - Lignes électriques aériennes
	<input type="checkbox"/> M - Extincteurs et/ou autres moyens d'extinction

Équipement fixe dans l'entreprise d'accueil	Équipement mobile dans l'entreprise d'accueil	Équipement mobile sur camion :
<input type="checkbox"/> Quai	<input checked="" type="checkbox"/> Chariot élévateur avec cariste	<input checked="" type="checkbox"/> Grue auxiliaire
<input type="checkbox"/> Pont roulant avec pontier	<input checked="" type="checkbox"/> Tire-palette électrique	<input type="checkbox"/> Tire-palette à main
<input type="checkbox"/> Passerelle de bâchage	<input checked="" type="checkbox"/> Tire-palette à main	<input type="checkbox"/> Diable
	<input type="checkbox"/> Autres (rampes, diables...)	<input type="checkbox"/> Hayon élévateur

(L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu.)

Consignes particulières	<p>Signaler à l'accueil votre arrivée et votre départ avec bons et documents.</p> <p>Port obligatoire de chaussures de sécurité, gants et vêtements haute visibilité.</p> <p>Limitation de vitesse sur le site à 10 km/h et "au pas".</p> <p>Respect des aires de stationnements (chargement-déchargement).</p> <p>Manoeuvre avec visibilité totale dans le champ d'évolution (surtout en marche arrière).</p> <p>Respect des consignes transmises par le personnel de l'entreprise présent sur le site.</p> <p>Immobilisation du véhicule (frein de parking, moteur arrêté) avant toute opération de chargement/déchargement.</p> <p>Respect des consignes de sécurité en vigueur sur site dont priorité aux véhicules et engins en manœuvre.</p> <p>Possibilité d'évolution en zones "rouge" sous condition d'accompagnement par un cariste .</p> <p>Interdiction aux chauffeurs de se trouver dans les espaces, zones et aires de manoeuvre d'un chariot élévateur lors des chargement-déchargement ; les contrôles, arrimages, sanglages, descentes ou montées de ridelles, bâchages ... sont à réaliser aux emplacements définis, hors évolution d'un engin et après autorisation du cariste.</p> <p>Exceptionnellement et après autorisation stricte, un véhicule (ET) peut être autorisé à maintenir son stationnement sur le site durant la coupure "méridienne" ; dès lors le chauffeur devra rester en cabine ou demeurer à l'extérieur de l'entreprise.</p> <p>Les grumiers sont les seuls autorisés à pouvoir après validation accéder à l'emplacement dédié.</p>	

Date :	Signatures :	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Heure :			

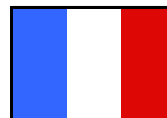
PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

pour les opérations régulières de chargement et déchargement

Page 2/2

Exemplaire 1

Chauffeur



F

Voir le plan de masse joint

Type de chargement nécessitant des précautions ou des aménagements particuliers	<input type="checkbox"/>	Bobines	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser) :
	<input type="checkbox"/>	Conteneurs		
	<input type="checkbox"/>	Tourets		
	<input type="checkbox"/>	Produits dangereux		

Caractéristiques du véhicule	<input type="checkbox"/>	Savoyarde avec échelle	<input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) :
	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâchage coulissant à toit fixe	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Bâchage coulissant à toit mobile		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateau		<i>Les véhicules doivent être normalisés selon les réglementations strictes des transports par route.</i>
	<input type="checkbox"/>	Citerne avec rambarde		
<input type="checkbox"/>	Frigorifique			
<input checked="" type="checkbox"/>	Benne			

L'E.T. s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs :	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaussures de sécurité
	<input checked="" type="checkbox"/>	Gants
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Le chauffeur possède ses propres EPI.	<input checked="" type="checkbox"/>	Casque
Respect des prescriptions Covid-19.	<input checked="" type="checkbox"/>	Baudrier et/ou tenue HV

Nature et conditionnement de la marchandise

--

Autres risques sur les lieux de chargement

Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
<ul style="list-style-type: none">- Collision avec chariot automoteur.- Collision avec autres véhicules.- Collision avec piétons.- Manœuvre avec marche arrière.- Chute de chargement.	<ul style="list-style-type: none">- Respect de limitation de vitesse sur le site à 10 km/h et "au pas".- Respect du plan de circulation.- Témoin sonore sur marche arrière.- Veiller au bon arrimage des charges.- L'ET s'engage à ne mettre à disposition que du matériel et des véhicules régulièrement vérifiés et entretenus avec contrôle périodique selon les obligations réglementaires (organisme agréé...).

Risques et mesures de prévention pour les transports spéciaux

Précautions particulières liées aux produits et substances transportés

<p>Réserves : l'EA peut, en cas d'anomalies constatées, refuser le déchargement ou le chargement en particulier en cas :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'instabilité des marchandises transportées. <p>La SCIERIE RENAUD rejettent toute responsabilité relative à des incidents ou accidents consécutifs au non respect des règles de sécurité établies.</p>

Date :

Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise de transport (E.T.)
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :